

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 12 avril 2021**, à 19 h 30, à distance par audioconférence, à laquelle étaient présents :

**Le maire**, monsieur François Desrochers.

**Madame la conseillère et messieurs les conseillers :**

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

**Était également présent :**

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Séance à huis clos**

**079-04-2021**

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par audioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**1.3. Adoption de l'ordre du jour**

M<sup>me</sup> Audrey Robert, conseillère du district n° 2, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point puisqu'elle a un lien d'affaires avec le demandeur pour certains points de l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Séance à huis clos
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021
- 1.5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller du district n° 4
- 1.6. Commission municipale du Québec – Officialisation du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements
- 1.7. Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés 648-2012, 676-2014, 681-2014 et 685-2014

**2. Administration générale**

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Demande d'accompagnement au MAMH pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission municipale du Québec
- 2.3. Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare – Approbation du budget 2021
- 2.4. Assurance collective – Délégation à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
- 2.5. Mandat de gestion du contrat d'assurance inclus au regroupement régional d'assurance collective

**3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 3.1. Adoption du règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 3.2. Demande de dérogation mineure 2021-140 – Lot 5 278 156, cadastre du Québec (171, Route 343)

**4. Loisirs et Culture**

- 4.1. Camp de jour 2021 – Embauche des animatrices et animateurs
- 4.2. Logiciel de gestion de la bibliothèque – Acquisition
- 4.3. Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – Adhésion 2021-2022

**5. Voirie**

- 5.1. Achat d'une camionnette 2021-2022 avec benne basculante et accessoires – Octroi du contrat
- 5.2. Démarche de la firme SNC Lavalin pour la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour le raccordement des puits PE-7, PZ-2, PZ-3 et PZ-4 à la station de production d'eau potable et de l'analyse de vulnérabilité – Correction

**6. Sécurité publique**

- 6.1. Schéma de couverture de risque incendie – Approbation du rapport d'activités 2020 de la MRC de Joliette

**7. VARIA**

- 7.1. Achat de lumières pour deux arbres sur le terrain de l'église – Octroi du contrat

**8. Période de questions**

**1.4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021**

M<sup>me</sup> Audrey Robert, conseillère du district n° 2, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point puisqu'elle a un lien d'affaires avec le demandeur pour certains points de l'ordre du jour et qu'elle était absente lors de cette rencontre.

081-04-2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 soit adopté, comme présenté.

**1.5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller du district n° 4**

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la déclaration reçue est déposée à la table du conseil à la séance ordinaire du 12 avril 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, René Charbonneau, déclare que la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller, Frédéric Bourgeois, a été déposée aux archives de la Municipalité.

*René Charbonneau*

Directeur général et secrétaire-trésorier

**1.6. Commission municipale du Québec – Officialisation du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

082-04-2021

ATTENDU la réception, en date du 9 mars 2021, du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, rédigé par la *Commission municipale du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'officialiser le dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, par le directeur général et secrétaire-trésorier;
- 3- Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité;
- 4- Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Brigitte Borduas, CPA, CMA, directrice d'audit de la *Commission municipale du Québec*.

**1.7. Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés 648-2012, 676-2014, 681-2014 et 685-2014**

083-04-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a contracté des emprunts pour des travaux d'infrastructures via les règlements 658-2021, 676-2014, 681-2014 et 685-2014;

ATTENDU QUE les sommes provenant de ces emprunts ont excédé le montant requis aux fins pour lesquelles elles étaient destinées;

ATTENDU QUE les soldes disponibles de ces règlements d'emprunt fermés sont de :

- Règlement 648-2012 : 44 550,53 \$
- Règlement 676-2014 : 33 007,01 \$
- Règlement 681-2014 : 46 650,25 \$
- Règlement 685-2014 : 51 548,64 \$

ATTENDU QUE le solde total disponible des règlements d'emprunt fermés pouvant être affecté pour l'exercice 2021 est de 175 756,43 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'affecter le solde disponible des règlements d'emprunt fermés 648-2012, 676-2014, 681-2014 et 685-2014, pour une somme totale de 175 756,43 \$, au paiement de l'échéance du refinancement du 10 mai 2021, du remboursement de l'emprunt concerné de l'exercice 2021.

## **2. Administration générale**

### **2.1. Approbation des comptes à payer et payés**

**084-04-2021**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 9 mars au 11 avril 2021, pour un montant total de 397 577,66 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long réitéré), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;

- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 9 mars au 11 avril 2021, pour une somme qui totalise 397 577,66 \$.

**2.2. Demande d'accompagnement au MAMH pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission municipale du Québec**

**085-04-2021**

ATTENDU QU' un plan d'action est la pierre d'assise pour la prise en charge de la recommandation formulée par la Vice-présidence à la vérification de la *Commission municipale du Québec* (CMQ), dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021 et que, sur une base volontaire et à la demande de la Municipalité, le responsable désigné du plan d'action peut être accompagné par la direction régionale de Lanaudière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare demande au MAMH que la direction régionale de Lanaudière accompagne le responsable désigné du plan d'action pour l'élaboration et la réalisation de celui-ci.

**2.3. Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare – Approbation du budget 2021**

**086-04-2021**

ATTENDU la réception du budget 2021 de l'*Office d'habitation Au Cœur de Chez Nous*, dont fait partie l'OMH de Saint-Ambroise-de-Kildare;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver le budget 2021 de l'*Office d'habitation Au Cœur de Chez Nous*;
- 3- Que la Municipalité verse une contribution de 4 156 \$ à l'OMH de Saint-Ambroise-de-Kildare, comme stipulé au budget 2021;
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'*Office municipal d'habitation Au Cœur de Chez Nous* et à la *Société d'habitation du Québec*.

**2.4. Assurance collective – Délégation à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**

**087-04-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare offre à son personnel une assurance collective en association avec le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

ATTENDU QU' un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1<sup>er</sup> juin 2021;

ATTENDU QU' un cahier des charges sera élaboré par *ASQ Consultants*, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare délègue à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire;
- 3- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Philippe Lamotte, du cabinet *ASQ Consultants*, et à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

**2.5. Mandat de gestion du contrat d'assurance inclus au regroupement régional d'assurance collective**

**088-04-2021**

ATTENDU QUE le cabinet *ASQ Consultants* effectue la gestion du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière* depuis 2005 et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare adhère à ce regroupement d'assurance collective;

ATTENDU QUE le cabinet *ASQ Consultants* assure le service de gestion du contrat d'assurance pour les municipalités membres de ce regroupement régional d'assurance collective;

ATTENDU QUE la rémunération payable au cabinet *ASQ Consultants* est incluse dans les coûts qui seront proposés par les soumissionnaires et l'éventuel adjudicataire;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres prévoit des taux d'assurance valides pour 24 mois et que la rémunération du cabinet *ASQ Consultants* est en deçà du seuil permettant un contrat de gré à gré puisqu'elle est estimée à 8 200 \$ par année, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare confie à *ASQ Consultants* le mandat de gestion de son contrat d'assurance collective inclus au regroupement régional d'assurance collective, pour une période de deux (2) ans, débutant à la date du début du contrat d'assurance;
- 3- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Philippe Lamotte, du cabinet *ASQ Consultants*.

### **3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

#### **3.1. Adoption du règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

M<sup>me</sup> Audrey Robert, conseillère du district n° 2, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point puisqu'elle a un lien d'affaires avec le demandeur.

M. Michel Dupuis, conseiller du district n° 3, présente le règlement 799-2021. Considérant la pandémie de COVID-19, les citoyens peuvent consulter une copie numérique du projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité.

**089-04-2021**

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre en place un règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) pour la réalisation de projets intégrés résidentiels à certains endroits sur le territoire;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, avant la tenue de la séance, une copie du règlement intitulé « Règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration

architecturale (PIIA) en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter un règlement à caractère discrétionnaire afin de pouvoir arrimer la vision stratégique au développement urbain sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit adopté, sans modification, comme présenté.

**3.2. Demande de dérogation mineure 2021-140 – Lot 5 278 156, cadastre du Québec (171, Route 343)**

**090-04-2021**

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour le 171, Route 343, déposée le 9 mars 2021;

ATTENDU QUE la nature et l'objet de la dérogation mineure 2021-140 auraient pour effet :

- De permettre une marge de recul (avant) de 14,0 mètres pour un agrandissement du bâtiment, alors que le règlement de zonage 390-1991 exige un minimum de 15,0 mètres;

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone 4-C-01;

ATTENDU QUE le projet ne semble pas porter préjudice à la propriété voisine;

ATTENDU QUE la dérogation est admissible selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le règlement 666-2013 relatifs aux dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



- 2- D'accepter la demande de dérogation mineure 2021-140, comme présentée, **conditionnellement** à ce que la maison située au 173, Route 343 soit à moins de 14,0 mètres de la ligne avant (marge de recul).

#### 4. Loisirs et Culture

##### 4.1. Camp de jour 2021 – Embauche des animatrices et animateurs

091-04-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une équipe d'animation formée d'un coordonnateur, d'une animatrice principale, de 14 animateurs, d'un responsable du service de garde, d'un responsable des équipements, de trois (3) accompagnatrices, d'une éducatrice spécialisée et d'une spécialiste pour le camp de jour 2021;

ATTENDU la période d'appel de candidatures ainsi que les entrevues réalisées en mars 2021 afin de pourvoir les postes d'animatrices et animateurs;

ATTENDU QUE les postes sont offerts à des étudiants qui prévoient un retour aux études en septembre 2021;

ATTENDU la résolution 039-02-2021 concernant l'adoption de l'échelle salariale des employés du camp du jour pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les animateurs seront embauchés à raison de 20 à 40 heures par semaine pour une durée de huit (8) semaines, du 28 juin au 20 août 2021;

ATTENDU QUE le personnel animateur aura une moyenne de 75 heures allouées pour l'organisation du camp de jour et la formation DAFA;

ATTENDU QU' il est possible que, pour la saison du camp de jour 2021, des décisions de la Santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19 puissent entraîner des modifications au niveau des embauches ou des horaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'embaucher les employés suivants pour le camp de jour 2021 :

Nom	Fonction	Taux horaire
Rosalie Gougeon	Animatrice principale (40 h / sem.)	17,00 \$
Rosalie Simard	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	15,45 \$
Anabel Généreux	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	15,45 \$
Mégane Paquin	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	15,45 \$
Arianne Lapierre	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	15,45 \$
Noémie Mailloux	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	15,20 \$

Meghan Morin	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	15,20 \$
Frédérique Pauzé	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	15,20 \$
Maylina Faucher-Paquette	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	15,20 \$
Ana-Kym Hénault	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	14,95 \$
William Loyer	Animateur (35 et 40 h / sem.)	14,95 \$
Laury-Ann Mondor	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	14,95 \$
Charlotte Ciaravola	Animatrice (35 et 40 h / sem.)	14,95 \$
Joannie Fiset	Éducatrice spécialisée (40 h / sem.)	16,50 \$
Frédérique Derome	Accompagnatrice (20 et 25 h / sem.)	16,50 \$
Anne-Sophie Hénault	Accompagnatrice (35 et 40 h / sem.)	16,00 \$
Gabrielle Gaudreault	Accompagnatrice (35 et 40 h / sem.)	16,00 \$
Anne Madon	Spécialiste (20 et 25 h / sem.)	15,45 \$
Ralph Coulombe	Responsable du service de garde (35 h / sem.)	14,95 \$
Charles-Étienne Tyan	Responsable des équipements (30 h / sem.)	14,50 \$

- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire – Camp jour » (02-70153-141);
- 4- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit déposée aux dossiers employés des archives de la Municipalité et transmise aux personnes citées précédemment;
- 5- Que, dans l'éventualité où le nombre d'inscriptions au camp de jour ne permette pas à la Municipalité d'embaucher l'ensemble des employés, comme prévu, la sélection des candidats se fasse par ancienneté en fonction des postes disponibles.

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

#### **4.2. Logiciel de gestion de la bibliothèque – Acquisition**

**092-04-2021**

ATTENDU QUE le système de classement et de codification actuel de la bibliothèque nécessite une importante mise à jour;

ATTENDU QUE la personne qui a réalisé le logiciel et qui offre le soutien technique prend sa retraite dans la prochaine année et qu'elle n'a pas de relève;

ATTENDU QUE le logiciel actuel comporte plusieurs lacunes, entre autres, au niveau de la recherche de documents, de la gestion des usagers et de la création de rapports;

ATTENDU la soumission de *INLiBRO*, datée du 16 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'acquérir le logiciel de gestion *EspaceBiblio*, incluant le logiciel *Koha*, au coût de 10 292 \$, plus taxes, pour la première année (5 350 \$, plus taxes

pour l'achat et l'installation du logiciel + 4 942 \$, plus taxes pour les services annuels) et au coût de 4 942 \$, plus taxes, pour les années subséquentes, auprès de l'entreprise *INLIBRO*;

- 3- D'imputer la dépense de 5 350 \$ au poste « Immobilisation – Ameublement et informatique » (23-02000-726) et la dépense de 4 942 \$ au poste « Administration et informatique – Bibliothèque » (02-70230-414).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

#### **4.3. Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – Adhésion 2021-2022**

**093-04-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare souhaite renouveler son adhésion à l'*Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare renouvelle son adhésion à l'*Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)*, pour l'année 2021-2022, au coût de 100 \$, sans taxes;
- 3- D'autoriser M<sup>me</sup> Alex-Ann Geoffroy, directrice des loisirs et de la culture, à agir pour et au nom de la Municipalité et à signer tous les documents relatifs au projet susmentionné;
- 4- D'imputer la dépense au poste « Associations et abonnements – Loisirs et cultures » (02-70100-494).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

<b>5. Voirie</b>
------------------

#### **5.1. Achat d'une camionnette 2021-2022 avec benne basculante et accessoires – Octroi du contrat**

**094-04-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat d'une camionnette 2021-2022 avec benne basculante et accessoires;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission;

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Camion Inter-Lanaudière inc.	N'a pas soumissionné.
Joliette Toyota (Les Automobiles Aumont (1977) inc.)	N'a pas soumissionné.
Joliette Dodge Chrysler Itée	N'a pas soumissionné.
Joliette Ford Lincoln (Automobiles PM St-Jean inc.)	N'a pas soumissionné.
Bourgeois Chevrolet Buick GMC (S.R. Bourgeois & Frères Itée)	N'a pas soumissionné.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à modifier le devis et à demander à nouveau des soumissions sur invitation dans le cadre d'un deuxième appel d'offres;
- 3- De nommer M. Paul Hioba Hioba, directeur des travaux publics, parcs et immeubles, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

**5.2. Démarche de la firme SNC Lavalin pour la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour le raccordement des puits PE-7, PZ-2, PZ-3 et PZ-4 à la station de production d'eau potable et de l'analyse de vulnérabilité – Correction**

095-04-2021

ATTENDU QUE les représentants de la firme *SNC Lavalin* ont travaillé de concert avec la firme *GBi Service d'ingénierie* et M. Hugues Francoeur, consultant en agronomie, afin d'obtenir le certificat d'autorisation en vue du raccordement des puits PE-7, PZ-2, PZ-3 et PZ-4;

ATTENDU QUE des démarches ont également été faites auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de l'approbation de l'analyse de vulnérabilité;

ATTENDU QU' une erreur a été commise dans la demande de paiement initiale, rendant ainsi la résolution 077-03-2021 caduque;

ATTENDU la facture n° 1538129, datée du 5 mars 2021 et la note de crédit n° 1542444, datée du 7 avril 2021, de *SNC Lavalin*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- D'annuler la résolution 077-03-2021;
- 3- D'approuver la facture n° 1538129 et la note de crédit n° 1542444, de l'entreprise *SNC Lavalin*, et de déboursier une somme de 8 438,75 \$, plus taxes, soit le montant de la facture moins le crédit, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du projet précédemment cité;
- 4- D'imputer la dépense au poste « Services scientifiques – Distribution de l'eau potable » (02-41300-411).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

<b>6. Sécurité publique</b>
-----------------------------

**6.1. Schéma de couverture de risque incendie – Approbation du rapport d'activités 2020 de la MRC de Joliette**

**096-04-2021**

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du Schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QU' il a été établie que les services d'incendie des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

ATTENDU le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2020 quant au suivi du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par les services incendie des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités 2020 de la MRC de Joliette, en ce qui concerne son Schéma de couverture de risques incendie, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

**7. VARIA**

**7.1. Achat de lumières pour deux arbres sur le terrain de l'église – Octroi du contrat**

097-04-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite illuminer deux arbres sur le terrain de l'église, en façade;

ATTENDU la proposition 05855, de l'entreprise *Leblanc Illuminations-Canada*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter la proposition de l'entreprise *Leblanc Illuminations-Canada*, au coût de 4 181,40 \$, plus taxes, incluant un rabais de 25 %, pour l'achat de lumières pour les deux (2) arbres feuillus sur le terrain en avant de l'église;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Réceptions – Administration » (02-19000-493).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

**8. Période de questions**

Le maire répond aux questions obtenues par courriel et par téléphone.

Sur ce, la séance est levée à 19 h 52.

\_\_\_\_\_  
François Desrochers  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*